

communauté chrétienne st-albert-le-grand  
2715 ch. de la côte-ste-catherine

### I. Lettre de Mgr Paul Grégoire

(A l'un des responsables actuels de la communauté)

Cher Père,

Il y a environ un an vous me demandiez de reconnaître comme communauté chrétienne le groupe de fidèles qui fréquentent régulièrement l'église conventuelle Saint-Albert-le-Grand, et de donner à ses responsables les facultés et pouvoirs pastoraux utiles à la vie de cette communauté. Depuis ce temps, comme vous le savez, des consultations ont été faites auprès de personnes et de groupes intéressés, notamment auprès de la zone pastorale Université, des travaux ont été effectués pour voir quel statut pourrait être donné à la communauté nouvelle et voici que maintenant je suis en mesure de donner suite à votre demande.

Ce projet n'est certes pas sans présenter quelques difficultés de définition et d'organisation concrètes et aussi d'ordre proprement pastoral. Mais il comporte aussi de précieux avantages et c'est pourquoi je suis heureux de lui faire bon accueil. Votre demande, en effet, s'appuie sur une expérience prolongée de rencontres entre chrétiens et poursuit des objectifs pastoraux authentiques. De plus, elle prévoit des rapports constants avec les regroupements pastoraux du diocèse, zone et région, et assure un lien mieux articulé avec le premier pasteur. J'estime que dans l'ensemble varié des communautés chrétiennes, paroissiales et autres, qui forment l'Eglise de Montréal, celle de Saint-Albert-le-Grand a sa place et peut, tout en tirant profit de ses échanges avec les autres communautés, leur apporter elle-même une précieuse contribution.

Voici donc, pour faire suite au projet que vous m'avez soumis, les normes définissant ad experimentum le statut de la communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand.

1. Sont membres de la Communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand les personnes qui, participant à la vie de cette communauté, sont agréées comme tels par le prêtre responsable de la communauté.
2. Le prêtre responsable de la Communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand est nommé par l'Archevêque de Montréal sur présentation du supérieur provincial des Pères Dominicains et après consultation de la communauté.

3. Le prêtre responsable de cette communauté chrétienne, ou le prêtre qu'il délègue, est autorisé à célébrer, à l'Eglise conventuelle Saint-Albert-le-Grand, l'Eucharistie dominicale (une seule par dimanche), le sacrement de pénitence, le mariage et les funérailles de ses membres, ainsi que le baptême de leurs enfants. En chacune de ces célébrations, on observera les normes liturgiques et canoniques déterminées par l'Eglise.
4. Pour célébrer le mariage, les funérailles ou le baptême de personnes autres que celles désignées à l'article 3, le prêtre responsable devra obtenir l'autorisation de l'Ordinaire de Montréal par l'intermédiaire de la Chancellerie.
5. Les baptêmes et les mariages célébrés à l'église conventuelle Saint-Albert-le-Grand seront enregistrés selon les exigences des lois civiles et ecclésiastiques dans les registres de la communauté. Ces registres, obtenus par l'intermédiaire du curé de la paroisse Saint-Germain, seront tenus et conservés en lieu sûr durant l'année courante par le prêtre responsable de la communauté et remis à la paroisse Saint-Germain à la fin de chaque année.
6. Pour fin de juridiction matrimoniale et d'enregistrement des baptêmes et des mariages, et à cette fin seulement, le prêtre responsable de la communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand recevra une nomination de vicaire à la paroisse Saint-Germain.
7. La communauté compte parmi les communautés chrétiennes de l'Eglise de Montréal, relève de l'Office des Paroisses et fait partie de la zone pastorale "Université" et de la Région Centre-Ouest. Elle recevra, tout comme les communautés paroissiales, les communications de l'archevêché et des autres instances diocésaines et elle participera aux quêtes et autres contributions déterminées par l'Archevêque.
8. Pour fin de répartition, les membres de la communauté chrétienne demeurent légalement rattachés à la paroisse de leur domicile respectif.
9. A la fin de chaque année, le prêtre responsable de la communauté devra présenter à l'archevêché un rapport pastoral et un rapport financier.
10. Les biens de la communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand, provenant des offrandes des fidèles ou de toute autre source, seront administrés séparément de ceux du couvent Saint-Albert-le-Grand et de l'Ordre des Frères Prêcheurs.
11. Les mesures définies dans la présente lettre sont prises à titre expérimental et elles seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 1972. Elles pourront être reconduites à la suite d'un rapport que la communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand aura présenté à l'autorité diocésaine avant le premier décembre 1972.

J'adresse mes remerciements à tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration du projet qui se réalise aujourd'hui. Je vous prie de transmettre mes salutations les plus chaleureuses dans le Seigneur à tous les membres de la Communauté Saint-Albert-le-Grand.

Paul Grégoire,  
Archevêque de Montréal.

## II. Compte rendu de l'assemblée générale du 19 mai 1971

Une soixantaine de personnes ont pris part à l'assemblée générale du 19 mai 1971. Il était prévu que nos échanges tourneraient autour de la question: "Qu'allons-nous devenir?" On avait demandé à Jean-Louis Lévesque, o.p., de présider la rencontre à titre d'ainmateur. Ce qu'il fit avec beaucoup d'habileté et d'entrain.

Les échanges se sont développés en deux étapes: un tour d'horizon à partir du programme-cadre proposé et un essai d'approfondissement. Sont ressortis les points forts suivants.

1. Il est évident que la liturgie et l'homélie dominicales jouent un rôle important, premier même, dans le rassemblement de notre communauté chrétienne. Aussi bien en tenir compte. Et continuer d'investir de ce côté. Pour l'année qui vient, 1971-1972, nous nous donnons l'objectif suivant: célébrer intégralement notre vie (avec toutes ses dimensions humaines et chrétiennes) dans notre liturgie.
2. Il pourrait être bon que notre liturgie "débouche" dans un engagement. C'est déjà quelque chose qu'elle nous aide à nous engager là où nous appelle notre travail quotidien. Il faudrait sans doute aller plus loin. Mais pour l'instant, il importe que nous puissions nous connaître, nous reconnaître. Des suggestions sont faites en ce sens, dont une première: qu'à l'arrivée et au départ de l'assemblée dominicale, on se parle volontiers, même dans l'église qui est d'abord notre lieu de rassemblement avant d'être la maison de Dieu (c'est nous qui sommes, à titre de baptisés, les temples de Dieu). Suivre donc l'exemple de quelques-uns qui volontiers échangent entre eux avant ou après la célébration dominicale.
3. Il est souhaitable que de l'assemblée dominicale naissent des regroupements spontanés où quelques-uns se retrouvent par affinités, ne serait-ce que pour une rencontre.
4. Plusieurs se préoccupent des enfants. A) On revient à un ancien projet de liturgie de la parole qui serait spécialement conçue pour eux et qui les regrouperait quelques fois en dehors de la grande assemblée. B) Plusieurs souhaitent aussi que soit organisée pour les enfants une catéchèse reliée à notre communauté chrétienne plutôt qu'à l'école. Quelque chose se fera sûrement sur ce point en septembre.

5. On évoque deux autres questions: A) la place des jeunes dans notre communauté chrétienne; B) la participation d'une équipe laïque à la pastorale du baptême et du mariage dans notre communauté.

Il y eut, à la fin de la soirée, élection des membres du conseil de pastorale 1971-1972. En plus de Denise Saint-Pierre, Ghislaine Robert, Andrée Morin-Venne et François Bilodeau, qui ont accepté d'en faire partie pour une seconde année, constitueront le prochain conseil: Thérèse Dufresne, Annie Tard, Yvan Bélisle, Francis Dagada, Fernand Grégoire, Angelo Montini, Gilbert Renaud.

Grand merci à Jeannette Boulizon, Bernard Geoffrion et Yves Lever, qui faisaient partie du précédent conseil, les deux premiers depuis deux ans.

### III. Etat de nos finances pour l'année 1970-1971

#### Revenus

|   |                  |           |
|---|------------------|-----------|
| 1. Quêtes ordinaires.....               | \$7, 540.19      |           |
| 2. Quêtes spéciales .....               | 397.18           |           |
| 3. Dons .....                           | 475.50           |           |
| 4. Honoraires (baptêmes et mariages) .. | 55.00            |           |
| 5. REmboursements .....                 | 58.00            |           |
|   | <u>8, 525.87</u> | 8, 525.87 |

#### Dépenses

|   |              |           |
|---|--------------|-----------|
| 1. Redevance au couvent .....           | 3, 000.00    |           |
| 2. Honoraires:                          |              |           |
| Chantre.....                            | 1, 040.00    |           |
| Organiste.....                          | 540.00       |           |
| Istrumentistes .....                    | 58.10        |           |
| Prédicateurs .....                      | 475.00       |           |
| Appariteur .....                        | 500.00       |           |
| 3. Dons à des organismes .....          | 397.18       |           |
| 4. Pain et vin .....                    | 747.40       |           |
| 5. Décoration de l'église .....         | 372.04       |           |
| 6. Entretien de l'orgue .....           | 172.50       |           |
| 7. Fiches de chant.....                 | 64.07        |           |
| 8. Imprimés .....                       | 418.79       |           |
| 9. Chandelles et verres (communion)     | 177.38       |           |
| 10. Petite caisse (dépenses couran-tes) | 287.80       |           |
| 11. Téléphone .....                     | 83.55        |           |
| 12. Frais (baptêmes et mariages)        | 45.00        |           |
| 13. Capital social (Caisse pop.)        | 5.00         |           |
| 14. Frais bancaires .....               | <u>20.00</u> | 8, 403.81 |

|                       |               |           |
|-----------------------|---------------|-----------|
| Solde en banque ..... | <u>122.06</u> |           |
|                       |               | 8, 525.87 |